

**N°302**  
2e30

# **BILLET D'AFRIQUE**

**NOVEMBRE 2020**



*Respect de la  
souveraineté  
des Etats d'Afrique*

**MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE**

**ÉLECTIONS EN FRANÇAFRIQUE  
TROISIÈME MANDAT ET RÉPRESSION  
EN GUINÉE ET CÔTE D'IVOIRE**

**Historiens sur le Rwanda / Burkina Faso / Total en Ouganda**

## Sans blague...

A l'issue de son déplacement en Nouvelle-Calédonie, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Sébastien Lecornu, était invité sur le plateau de *La 1ère* (31/10) et il a été interrogé sur les futures relations entre la France et une future Kanaky indépendante, notamment à propos de la double nationalité. Voilà sa réponse : « *C'est la question qu'on pose à l'Etat, mais je veux aussi renvoyer la question aux indépendantistes. Kanaky indépendante, c'est quel pays ? Démocratie, pas démocratie ? Séparation des pouvoirs, pas séparation des pouvoirs ? Liberté de la presse, pas liberté de la presse ? Ça va compter. On ne peut pas dire que la France entretiendra toujours une relation privilégiée avec une Kanaky indépendante, si nous on ne sait pas quel est l'Etat politique de cette Kanaky. La France n'entretiendra jamais de relations privilégiées avec un pays qui ne respecterait pas les droits de l'Homme, qui laisserait des compatriotes de côté* ». Les peuples tchadiens, camerounais, ivoirien, guinéen, et tant d'autres, seront surpris de l'entendre, puisque la France entretient justement des relations privilégiées avec leurs dirigeants, qui bafouent les droits de l'Homme, violent la liberté de la presse, répriment tout ou partie de leur population.

Du côté des partis indépendantistes, la réaction a été rapide : « *Monsieur le ministre, vous connaissez parfaitement le projet de société présenté aux Calédoniens lors de 2 campagnes référendaires... alors ne faites pas croire aux téléspectateurs que Kanaky Nouvelle-Calédonie pourrait menacer les droits de l'homme. En niant le travail et les fondamentaux du FLNKS, vous alimentez la politique de la peur. Le dialogue auquel vous aspirez ne pourra se faire que sur la base du respect mutuel et de l'impartialité de l'Etat* » (compte Facebook de la liste indépendantiste « Unité pays »). L'objectif annoncé du déplacement du ministre était effectivement de relancer un « dialogue », mot que l'on entendait dans toutes les bouches (surtout celles opposées à l'indépendance) suite au deuxième référendum d'octobre. Après un mois de visite, le ministre aurait-il considéré qu'il était déjà temps de clore ce « dialogue », en adoptant un ton condescendant et mensonger à l'égard du mouvement indépendantiste ?

## Présumé très très très innocent

Après des mises en examen pour « corruption », « recel de détournements de fonds publics » et « financement illicite de campagne électorale », c'est maintenant pour « association de malfaiteurs » que Nicolas Sarkozy a été mis en cause par la justice dans l'affaire des financements libyens. « *Un ancien président mis en examen pour "association de malfaiteurs" : c'est une première dans l'histoire judiciaire française, a fortiori dans un dossier qui porte sur le soupçon de la corruption d'une démocratie, la nôtre, par une dictature, la Libye de Mouammar Kadhafi* », commente *Mediapart* (21/10). La stratégie de défense de Sarkozy devant les juges consiste désormais à plaider l'ignorance et à se défausser sur ses anciens lieutenants qui auraient agi dans son dos. « *Voir Senoussi [chef des services secrets militaires libyens qui voulait obtenir la levée des procédures judiciaires françaises contre lui dans l'affaire de l'attentat contre l'avion de ligne DC-10 d'UTA] est une erreur, se laisser conduire par Ziad Takieddine chez Abdallah Senoussi est une erreur. Senoussi est recherché par la justice internationale. On n'a pas de contact avec lui, c'est un criminel. C'est ma position* », a ainsi répondu Sarkozy aux juges. « *C'est une faute pour l'un comme pour l'autre* », affirme-t-il même concernant Guéant (son directeur de cabinet en 2005) et Hortefeux (son ministre délégué). Ces derniers gardent le silence... pour l'instant ?

On ne peut en dire autant de l'intermédiaire Ziad Takieddine, qui a plusieurs fois parlé des transferts financiers pour la campagne de 2007 : dans une étonnante interview diffusée début novembre, il a soudainement tenté de blanchir Nicolas Sarkozy, qui s'est aussitôt écrié que le dossier était désormais vide - ce qui ne semble pas être l'avis des juges. Et si cette confession spontanée de 32 secondes a été le scoop de *Paris Match*, media du groupe Lagardère où l'ancien président siège désormais au Conseil de surveillance, au moment même où Takieddine était mis sous pression par la justice libanaise grâce à l'intervention d'un avocat français encarté chez Les Républicains (*Mediapart*, 19/11), c'est un simple hasard.

## Chasse mal gardée

« *Nous devrions nous autoflageller, regretter la colonisation, je ne sais quoi encore ?* », s'est exclamé le Premier ministre Jean Castex sur le plateau de *TFI* (01/11). Dénoncer le colonialisme reviendrait à donner des « justifications » à l'islamisme radical, voire à tomber dans les « compromissions » ! Après le projet de loi sur le « séparatisme », la croixade de Blanquer contre « l'islamo-gauchisme qui fait des ravages à l'université » et les me-

naces de dissolution du CCIF par Gérald Darmanin, on est désormais officiellement prévenu que le gouvernement braconne sur les terres de l'extrême droite. Macron lui-même a enfoncé le clou en reprenant à son compte les amalgames entre terrorisme et immigration clandestine, provoquant l'exultation et la surenchère des Républicains et du Rassemblement national. On connaît malheureusement le résultat de ce genre de stratégie...

## Cachotteries

Les ministres des Armées et des Affaires étrangères et le chef d'état-major l'ont répété : officiellement, la France n'a pas eu son mot à dire dans la négociation qui a conduit à la libération de l'otage française Sophie Petronin et du chef de l'opposition malienne Soumaïla Cissé, en échange d'une rançon évaluée à 10 millions d'euros et de la libération de 200 djihadistes (en réalité, quelques cadres djihadistes et des dizaines de personnes soupçonnées de collusion à des degrés très divers, mais pas nécessairement combattantes). La version rapportée aussi bien par *Jeune Afrique* (09/10), *Mediapart* (11/10) ou *Le Point* (12/10) diffère pourtant quelque peu. Les premières négociations auraient été initiées par l'ancien président malien IBK, dans le dos de la France mais aussi du patron des services de renseignements maliens, Moussa Diawara, visé par un rapport de l'ONU pour ses relations avec des narco-trafiquants. Quand ce dernier le découvre, il « *est furieux. Il décide d'informer la DGSE française de la tentative secrète de Koulouba (...). La diplomatie française fait alors pression sur le chef de l'Etat pour que Sophie Pétronin soit incluse dans les négociations en vue d'une libération et pour changer l'équipe de négociation* », rapporte *Jeune Afrique*. « *Pour la France, la libération de Cissé avant celle de Pétronin, qui est officiellement la dernière ressortissante française encore détenue en otage et dont le quatrième anniversaire de l'enlèvement approche, serait un camouflet. La diplomatie française va alors peser de tout son poids pour convaincre le pouvoir malien de lier les deux dossiers, de les confier à Ag Bibi [un autre intermédiaire, et donc de surseoir à la libération de « Soumi » [surnom de Cissé]. Le Premier ministre s'y oppose. Mais le président flanche. Tant pis pour Cissé, qui aurait pu être libéré dès le mois de juillet* », complète *Mediapart*. « *Dès lors, les enchères grimpent. La somme réclamée est multipliée par quatre ou cinq. Et ce n'est plus 30 hommes dont le JNIM réclame la libération, mais plus de 200. En août, une liste de 204 noms est remise aux nouveaux médiateurs. Bamako accepte ces conditions. La France aussi.* »

L'assassinat monstrueux d'un enseignant transformé en héros national a évidemment frappé les esprits, mais les plus faibles d'entre eux se sont rués sur « l'ennemi intérieur » avec une telle décomplexion qu'une nouvelle sidération a recouvert la première.

Prétendant « ne pas faire d'amalgame », d'innombrables animateurs et invités des plateaux télé et radio ont ouvert une vanne supplémentaire de la haine qu'appellent de leurs vœux les intégristes qui ont endoctriné le jeune assassin de Samuel Paty. En ce sens, la plupart des commentateurs et personnalités politiques, jusqu'au ministre de l'Intérieur et au président de la République, leur ont offert une belle victoire, y compris en désignant à la vindicte publique le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), association de défense de droits des personnes perçues comme musulmanes. Sommant ces dernières de se prononcer, comme si leur condamnation n'était pas l'évidence, le gouvernement a fait de plusieurs millions de ses concitoyens des suspects en puissance : des enfants vont grandir avec cette mise à l'index, pour le simple fait de vivre dans des familles musulmanes ou supposées l'être... L'association des régions de France a même annoncé la distribution systématique d'un recueil de « caricatures religieuses et politiques les plus marquantes » aux élèves de lycée, en dehors de tout module pédagogique. On voudrait stimuler des vocations intégristes qu'on ne s'y prendrait pas autrement, à coups d'humiliations et de vexations.

Dans l'élan, les réactionnaires de tout poil tentent de faire des « valeurs de la République », terme valise qui mène aisément au discrédit de toute pensée critique, la boussole obligatoire de toute action éducative ou scientifique. Le ministre de l'Éducation s'est permis d'affirmer, sans aucune base factuelle, que « l'islamo-gauchisme » faisait « des ravages à l'université ». Lui emboitant le pas, une sénatrice de droite a proposé d'inscrire au Code de l'éducation « la pleine indépendance » et « l'entière liberté d'expression » des universitaires, en précisant juste que « les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République ». La mesure a été glissée dans la déjà très contestée « loi de programmation de la recherche », qui va gravement fragiliser le secteur académique en le soumettant encore davantage à une logique précaire et concurrentielle

de financement par projets, votée malgré le reconfinement en profitant de la limitation des mobilisations dans les universités et laboratoires. La rédaction du site d'information universitaire Academia, qui a sonné l'alarme tant qu'elle a pu, rappelle que jusqu'à présent la recherche était limitée « par le droit pénal, dans la mesure où les propos pénalement répréhensibles sont prohibés, y compris à l'université », mais « aucune limite générale d'ordre politique n'était établie »<sup>1</sup>. Jusqu'à présent seulement. Et de constater, amère : « Une telle rupture dans la protection des libertés académiques est donc un instrument de musellement du monde académique que le Sénat offre sur un plateau aux gouvernements présents et à venir, et sur lequel l'extrême-droite, si elle arrive au pouvoir, se jettera avec gourmandise. » Marion Maréchal Le Pen, qui dirige un institut privé de formation à Lyon, s'est déjà félicitée sur Twitter que le ministre reprend son « analyse sur le danger des idéologies "intersectionnelles" de gauche à l'Université ».

A l'étranger, ces gesticulations et prises de position ont eu un effet simple : alimenter l'intégrisme, perçu là aussi comme un mode de résistance, et réactiver un sentiment « anti-français ». Au Mali, où ce dernier est déjà prégnant, les manifestations ont été massives : « quelle chance ont les Français d'être dirigés par des visionnaires soucieux des fragiles équilibres géopolitiques contemporains », a ironisé le chercheur Yvan Guichaoua. Dans ce contexte, où la complicité de Paris avec les passages en force d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire et Alpha Condé en Guinée alimente aussi ce ressentiment, Jean-Yves Le Drian est resté dans le thème. Le 27 octobre, depuis le Congo de Sassou Nguesso où il commémorait l'appel lancé en 1940 par le général de Gaulle depuis Brazzaville, il a appelé l'Afrique et la France à « faire bloc ensemble » face aux « tentatives de prédation » et à la « rivalité des puissances ». Invitant les Africains à célébrer l'héritage gaullois d'une « manière qui hier nous a permis de reprendre la maîtrise de nos destins respectifs », il a appelé à se « donner à nouveau ensemble un destin commun ». La caricature, un savoir-faire français.

*Thomas Noiroit*

1. Voir <https://academia.hypotheses.org/27401>

## CARICATURAL

## Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE
- 3 ÉDITO Caricatural
- 4 GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA  
« L'affaire Julie d'Andurain »

- 5 GUINÉE Alpha Condé, réélu par la force
- 7 CÔTE D'IVOIRE David Mauger : « On décèle l'hypocrisie plus que l'aveuglement »
- 9 IMPUNITÉ Quand la France retarde la justice burkinabè
- 10 PILLAGE Total : Le cauchemar continue
- 12 ROMAN Que la terre nous soit légère

## GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA

# « L'AFFAIRE JULIE D'ANDURAIN »

En avril 2019, Emmanuel Macron a créé une « commission de recherches sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994) » chargée de rendre un rapport d'ici avril 2021. Son président, l'inspecteur général de l'Éducation nationale Vincent Duclert, a expliqué que le critère de recrutement de ses membres était l'absence de parti pris, plus que la compétence sur le sujet. Mais aujourd'hui intervient « l'affaire Julie d'Andurain »...

**P**rofesseure à l'université de Lorraine, Julie d'Andurain a des liens forts avec l'armée. Elle a antérieurement été enseignante-chercheuse à l'École militaire entre 2010 et 2017. Elle a été « chef du Bureau Recherche » au Centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de Terre. Elle a obtenu « l'insigne d'historienne de l'armée de terre, échelon or ». Elle est membre du comité de rédaction de la « Revue historique des armées » et du « Comité des Mémoires de l'École de Guerre ».

En 2019, au moment où a été constituée la commission, a-t-elle signalé ce qu'elle avait déjà publié sur le rôle de la France au Rwanda ? En 2015 elle a codirigé un dossier<sup>1</sup> recensant 50 ans d'opérations extérieures françaises en Afrique, dont les trois menées au Rwanda : Noroît (1990 - 1993) avant le génocide des Tutsis, Amaryllis (avril 1994) au début du génocide, et Turquoise (juin - août 1994) à la fin du génocide. En 2018, elle a rédigé l'article sur Turquoise dans le *Dictionnaire des opérations extérieures (Dicopex)*<sup>2</sup>.

Ces deux publications institutionnelles de l'armée sont signalées à l'attention du public lorsque *Le Canard Enchaîné* du 28 octobre 2020 relève les conflits d'intérêt de deux membres de la commission : Christian Vigouroux, qui a eu des fonctions politiques dans des cabinets ministériels au moment de Noroît, et... Julie d'Andurain. Découvrant le Dicopex à cette occasion, Guillaume Ancel, ex-officier ayant servi pendant Turquoise, écrit le 4 novembre sur Twitter que Julie d'Andurain « a pris position en publiant des écrits basés sur des thèses négationnistes et en l'absence de toute source contradictoire ». Sur son blog il fustige un « tissu de mensonges et d'erreurs grossières » reprenant des « thèses révisionnistes ».

De tels propos déclenchent une tempête chez les historiens. Quatre organisations dénoncent une « campagne calomnieuse dont est victime sur les réseaux sociaux » Julie d'Andurain. Prenant leurs distances avec cette réaction corporatiste, plusieurs historiens se penchent sur les publications en question et en analysent le fond, stimulant au sein du milieu

académique un large débat sur le rôle de la France au Rwanda.

### Piste négationniste

Annette Becker écrit que « c'est la fiction du double génocide, voire des massacres interethniques, qui a été au cœur de la négation. Or c'est précisément la piste suivie par Madame d'Andurain, tout particulièrement dans les dernières lignes de son article ». Hélène Dumas renchérit : « Julie D'Andurain semble apporter du crédit à la thèse négationniste du double génocide contenue dans ses maigres sources en qualifiant l'ancien leader du FPR et actuel président du Rwanda Paul Kagame de "génocidaire" (p. 275). Étrange qu'aucun des véritables responsables du génocide des Tutsi ne soit affublé d'une telle épithète... ». Jean-Pierre Chrétien remet en question sa présence dans la commission et son professionnalisme : « J'avoue m'interroger sur la fibre historienne de Madame D'Andurain face à la question rwandaise quand elle écrit que "L'Histoire lui rendra raison [à l'opération Turquoise] dès lors que les historiens pourront ouvrir les archives dans 50 ans". Elle n'attendrait donc rien de nouveau d'un tel dépouillement ? ».

En effet, selon Julie d'Andurain, l'armée française n'a rien à se reprocher, et ses détracteurs sont des civils qui ne peuvent comprendre les contraintes opérationnelles. Elle efface ainsi les alertes et dénonciations de la politique française même avant le génocide émanant, entre autres : de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, du général Varret responsable de la coopération militaire avec le Rwanda, et de la Direction générale de la sécurité extérieure.

Si quelques-unes de ses erreurs ont peu d'impact<sup>3</sup>, les plus significatives d'entre elles influent par contre sur la perception et l'interprétation des faits : elle suggère ainsi que l'intervention française Noroît de 1990 aurait été légitimée par les accords de défense de 1975 entre la France et le Rwanda ; la France aurait imposé les accords de paix signés à Arusha en août 1993 ; le Front Patriotique

Rwandais (FPR) aurait été l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana ; le FPR aurait rompu les accords d'Arusha dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 et entrepris de prendre le pouvoir, relançant ainsi la guerre civile qui à son tour aurait induit le génocide.

### Graves omissions

Ses omissions sont aussi graves que ses erreurs. Au sujet de Noroît, elle ne mentionne pas la montée au front des militaires français contre le FPR. Pour Amaryllis, elle ne signale ni l'évacuation de Rwandais extrémistes hutus, ni le refus d'évacuer des Tutsis menacés. Elle reste silencieuse sur le rôle clé joué dans l'organisation du génocide par le Gouvernement intérimaire rwandais, qui a été formé en partie dans les locaux de l'ambassade de France. Concernant Turquoise, aucune explication sur la non-arrestation du Gouvernement intérimaire, des autorités locales, des Forces armées rwandaises (FAR), des milices et des radios de la haine qui, en toute impunité, se replient au Zaïre. Rien encore sur l'aide apportée ensuite par les autorités françaises aux FAR pour leur réorganisation au Zaïre en vue de reconquérir le Rwanda (alors même que le rôle d'unités FAR dans les massacres a été avoué par leur chef d'état-major au général Lafourcade qui commande Turquoise). Enfin, rien non plus sur les différentes livraisons d'armes aux FAR durant toute la période d'embarquement.

La commission, à mi-parcours de son mandat, en avril 2020, a publié une « Note d'étape » dans laquelle Survie a relevé des biais. Étaient-ils dus à Julie d'Andurain ? On peut espérer que l'accès privilégié qu'aura eu pendant deux ans cette commission aux archives françaises civiles et militaires de l'époque l'amènera à une vision plus nuancée, plus indépendante et mieux sourcée. Si elle fait avancer utilement la connaissance, ses résultats pourront aider les décideurs politiques à procéder à la reconnaissance officielle par la France de son rôle précis dans le génocide des Tutsis.

François Graner

<sup>1</sup> « 50 ans d'Opex en Afrique (1964-2014) », Cahier du Retex.

<sup>2</sup> Julie d'Andurain, article « Turquoise (Rwanda) », in Phi-

lippe Chapleau, Jean-Marc Marill (éd.), Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française, Ministère des Armées - ECPAD, Paris, Nouveau-monde, 2018.

<sup>3</sup> Par exemple, elle appelle le lac Kivu « lac Goma », elle situe un accrochage au Zaïre alors qu'il a lieu au Rwanda, ...

## GUINÉE

## ALPHA CONDÉ, RÉÉLU PAR LA FORCE

**La séquence électorale d'octobre en Guinée a rejoué les mêmes scènes que le scrutin constitutionnel et législatif de mars : manifestations interdites, arrestations arbitraires, coupure internet, déploiement de l'armée, violences, blessés, morts... Une situation alarmante et prévisible face à laquelle la communauté internationale reste quasiment muette. La France y maintient sa coopération militaire, quand l'armée est devenue la colonne vertébrale de ce régime répressif.**

**L**e temps où Alpha Condé, figure de l'opposition démocratique, était surnommé Mandela de la Guinée, paraît bien loin. Depuis son arrivée au pouvoir en 2010, les espoirs démocratiques se sont vite estompés : violences, calendrier électoral changeant, atteintes aux droits fondamentaux... Ces derniers mois s'inscrivent dans cette continuité. Après un tripatouillage constitutionnel en mars 2020, Condé balaye les vaines et timides tentatives internationales de le dissuader de se lancer dans un troisième mandat.

### Une mascarade dans les règles de l'art

L'élection présidentielle du 18 octobre qui s'est déroulée dans un climat extrêmement tendu de violences contre les opposants au troisième mandat, concentre les éléments d'un passage en force. Si le fichier électoral a finalement été expertisé et validé par la CEDEAO, la surreprésentation d'électeurs dans les régions proches du pouvoir s'est confirmée lors des résultats. Deux observateurs de la CENI (commission électorale nationale indépendante) se sont retirés à cause d'anomalies dans le processus de totalisation des voix. De même, le rapport des commissaires de la CENI pointe des anomalies, particulièrement dans la région de Haute Guinée, fief de Condé où les taux de participation avoisinent les 100 % (*RFI* 26/10/20). Alors que se joue la course aux résultats et que Cellou Dalein Diallo, principal opposant annonce sa victoire, son domicile

est encerclé par les forces de l'ordre. Malgré le recours de deux candidats, la cour constitutionnelle valide les résultats et proclame Alpha Condé élu dès le premier tour avec 59,5 % des voix. La communauté internationale commente mollement à travers des communiqués alertant sur certaines irrégularités et appelant au dialogue. L'affaire est pliée et la voie libre pour le régime autoritaire de Condé.

### Un pays coupé du monde

Bloquer les communications est devenu un nouvel outil dans l'arsenal répressif des régimes autoritaires. Déjà, à la veille du référendum constitutionnel du 22 mars, la Guilab (opérateur des infrastructures télécoms), avait annoncé une interruption des services pour travaux de réparation du 21 au 23 mars. Lesdits travaux avaient finalement été reportés, mais les réseaux sociaux avaient été bloqués par les fournisseurs d'accès Orange et MTN, pendant 36 heures, à ces mêmes dates. De même, alors que la bataille de l'information bat son plein sur les réseaux sociaux, entre le 10 et 15 octobre, quelques jours avant le scrutin, des réparations sur un câble sous-marin viennent isoler le pays. L'association des blogueurs de Guinée, Ablogui, constate que les prévisions de travaux sont de nouveau annoncées en pleine période électorale. Le 23 octobre, plusieurs heures avant l'annonce des résultats, une coupure entrave la diffusion d'information dans le pays et vers l'international, à un moment décisif. Cette coupure affecte principalement Orange (téléphone, internet...) et les opérateurs MTN et Cellcom pour l'accès aux réseaux sociaux. Orange, principal opérateur du pays (72,4 % de parts du marché au deuxième semestre 2020, selon *Jeune Afrique*, 26/10/20) déplore dans un communiqué un « *incident constaté sur les sorties à l'international* ». Selon l'entreprise, le problème viendrait de l'accès au câble sous-marin, lequel est géré par l'entreprise Guilab. Selon *Guinéenews* (26/10/20), dans un tweet supprimé par la suite, le directeur adjoint de l'Agence de régulation des télécommunications, affirmait qu'un « *dispositif de sur-*

*veillance des réseaux sociaux* » avait été mis en place par la réduction de la bande passante, afin de « *lutter contre la haine en ligne* ». Orange affirme n'avoir eu aucune information concernant cette mesure et appelle au respect de l'égalité du marché, son réseau ayant été plus affecté que celui de ses concurrents. Le doute plane sur la part de responsabilité et de complicité des autorités et des entreprises de télécom. Orange, groupe contrôlé à 25 % par l'État français, a obtenu en 2019 la première licence 4G du pays, acquise pour un montant de 79,5 millions d'euros auprès de l'État guinéen. Le prix d'une place privilégiée passerait-il aussi par quelques arrangements ?

### Les forces de sécurité, pilier du pouvoir

Un mois avant le scrutin présidentiel, Alpha Condé annonçait : « *Cette élection n'est pas seulement une élection, c'est comme si nous étions en guerre* » (*Le Monde*, 24/09/20). Effectivement, c'est une véritable guerre que mène Alpha Condé contre les opposants et militants de la société civile : répression des manifestations, arrestations arbitraires, blessés, morts... Le bilan est lourd. Amnesty dénonce les violences commises par les forces de l'ordre : au moins 50 manifestants auraient été tués entre octobre 2019 et juillet 2020. Le FNDC (Front National pour la défense de la constitution), collectif de la société civile contre un troisième mandat, de son côté estime à plus de 90 le nombre morts lors de manifestations depuis le début de leurs mobilisations en juillet 2019. Les élections d'octobre se sont déroulées dans un même contexte de violences : l'UFDC (Union des forces démocratiques de guinée, coalition de l'opposition) annonce 27 morts, quand le pouvoir en décompte 21 après l'élection. De plus, le régime excelle à attiser les tensions, notamment par l'instrumentalisation de discours ethniques, et à reporter la responsabilité des violences sur la société civile. Pourtant, dans ces violences, les forces de sécurité et notamment l'armée jouent un rôle prépondérant. De fait, l'armée inter-



Alpha Condé au Parlement européen en 2018  
(crédit photo CC European Parliament)

vient dans le maintien de l'ordre. Une loi votée en 2015 l'y autorise lors de manifestation et fait office de permis de tuer (cf. *Billets* n°249, septembre 2015). Un mois avant le référendum de mars, l'armée était déployée dans tous le pays. De même, dès le 23 octobre, le gouvernement annonce la réquisition de l'armée pour sécuriser le pays. Le FNDC pointe notamment le rôle des trois unités d'élite mobilisées : le Bataillon Spécial de la Présidence, le Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées et les Forces Spéciales Guinéennes. La présence de ces troupes a été remarquée après le 23 octobre, dans les quartiers, et à l'Assemblée nationale. Officiellement, Alpha Condé appelle à « *ne pas utiliser d'armes létales* » contre la population mais après la proclamation de sa victoire, pour sa première sortie, il se rend auprès des militaires et célèbre la traditionnelle Fête de l'armée.

### Imperturbable coopération militaire

Les violences commises à l'encontre de l'opposition et de la population semblent n'avoir eu aucune conséquence sur la coopération militaire française, qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Pourtant, les Forces spéciales ne sont pas inconnues des militaires français. Créées en 2018, elles ont pour vocation de lutter contre le terrorisme. Quelques mois après leur création, une formation « *aguerrissement commando* » était menée par l'armée française. De même, en décembre 2019, Bruno Baratz, commandant des Éléments français du Sénégal (la base militaire de Dakar), a effectué une visite en Guinée afin de « *renforcer la coopération militaire entre la Guinée et la France dans divers domaines, notamment dans le soutien apporté à la montée en puissance du Groupement des Forces spéciales* » (cf. *Billet* n°296, avril 2020). En complément de la présence de 11 coopérants militaires sur place, intégrés à l'armée guinéenne, des formations au titre de la « *coopération opérationnelle* » sont régulièrement données par les Éléments français du Sénégal. Peu d'éléments permettent de savoir le contenu et le nombre de ces formations. Lors de la signature d'un nouvel accord de coopération militaire, en 2014, l'ambassadeur de France en Guinée, Bertrand Cochery, affirme que cet accord « *contribue au renforcement de l'État de droit en Guinée* » et qu'il « *pérennise, avec les engagements et les obligations qui y sont liées, une relation de coopération bilatérale très forte qui a pour but d'accompagner la constitution d'une armée républicaine et la refondation du lien armée-nation* » (*Opex360*, 17/01/2014). De telles ambitions devraient être mises en re-

gard avec la situation actuelle.

Il y a 11 ans, la coopération militaire avait été suspendue quelques mois suite au massacre du stade de Conakry le 28 septembre 2009, où des centaines de personnes avaient été tuées par l'armée lors d'un meeting politique de l'opposition. À l'occasion de la commémoration de ce massacre en 2020, à quelques semaines des élections, les ambassades de France, de l'Union Européenne et des États-Unis ont « *exhorté le Gouvernement guinéen à tenir un procès dans les plus brefs délais* ». Dans une interview accordée à RFI et France 24, Alpha Condé répond que le procès aura lieu lorsque le tribunal ad hoc sera construit ! Tout en rappelant qu'il n'était pas au pouvoir à cette époque, mais opposant. Difficile de demander à un tel gouvernement de faire la justice, alors que la Cour Pénale Internationale vient d'être saisie pour des crimes récents par la coalition Tournons la page Guinée. Plus de dix ans après ce massacre, les alertes de la société civile et d'ONG internationales sur le contexte sécuritaire actuel en Guinée et les violations des droits humains ne suffisent donc pas pour suspendre la coopération militaire, comme en 2009 ? Le contexte de la lutte anti-terroriste favorise-t-il une complaisance avec un régime autoritaire, proche du Sahel, dont l'envoi de 950 soldats pour la MINUSMA à Kidal suscite une reconnaissance de la France ? La multiplication des liens de coopération militaire de la Guinée (Maroc, Arabie Saoudite, USA, Russie...) invite-t-elle à vouloir y garder sa place ?

### Un terrain miné ?

Par ailleurs, la coopération française, tant civile que militaire, est engagée dans un projet important aux côtés de la Société Minière de Boké (SMB, Boké étant le village natal d'Alpha Condé) afin de favoriser la formation d'une main d'œuvre locale. L'Agence pour le Service civique d'action pour le développement (ASCAD) a posé la première pierre d'une « *école de la seconde chance* » à Kankan le 12 septembre 2020, réunissant militaires français, militaires et officiels guinéens. Le projet, coordonné par un militaire français, « *coordinateur du projet et conseiller technique de la coopération militaire auprès du directeur général de l'ASCAD* » est financé par l'AFD (Agence française de développement) sur un Contrat Désendettement et Développement (C2D) et par la Coopération de défense, pour un montant de 7 millions d'euros. Le sous-sol guinéen a de quoi susciter les convoitises. Première réserve de bauxite au monde, la Guinée est devenu premier exportateur vers la Chine. Ces ressources attirent toutes sortes d'entrepreneurs. Ces derniers mois,

les activités minières et surtout de corruption ont fait parler d'elles. L'ONG Sherpa a déposé une plainte contre François Combrét, ancien banquier d'affaires et ex conseiller à la présidence d'Alpha Condé pour corruption et trafic d'influence dans le cadre de l'attribution d'un permis de concession minière pour une entreprise australienne. De leur côté, *Le Média* (23/04/20) puis *Libération* ont enquêté sur l'AMR, l'Agence Minière Responsable, une jeune société minière française spécialisée dans le bauxite, dont les activités en Guinée ont été favorisées par des réseaux politiques et diplomatiques français. En 2017, l'AMR conclut, en présence de l'ambassadeur de France, un accord allouant les droits d'exploitation à la SMB, consortium chinois et singapourien, détenu à 10 % par l'État guinéen. *Libération* (12/10/20) révèle un système d'optimisation fiscale au détriment de la Guinée et au bénéfice des actionnaires, parmi lesquels figurent entre autres, Anne Lauvergeon, Xavier Niel, Jean-Pierre Valentin... De plus, la dimension « *responsable* » de l'AMR, qui prétendait renouveler les pratiques du secteur de l'extraction, tant pour la dimension environnementale que sociale, a été déléguée à la SMB, qui s'y investit peu, hormis via le projet ASCAD, soutenu par la coopération française.

### Timides appels à un impossible dialogue

Enjeux militaires, enjeux miniers, affaires sensibles... Si des rumeurs rapportent des tentatives françaises pour dissuader Condé de se présenter à un troisième mandat (*L'Opinion*, 06/04/20), elles n'ont pas été exprimées ouvertement. Les positions de la France restent réservées et policées. En se rangeant derrière la CEDEAO et l'UE, elle appelle au dialogue et au respect des droits. Mais quel dialogue est possible avec un gouvernement qui use d'intimidations et de violences ? Alpha Condé, qui avait convoqué l'ambassadeur de France suite à la déclaration de la diplomatie française après le référendum, ne semble guère apprécier la réserve française. Habile, il déploie une rhétorique anti-colonialiste, s'inscrivant dans l'héritage de Sékou Touré pour réaffirmer la souveraineté de la Guinée et désamorcer d'éventuelles pressions. Mais ni la France, ni un autre pays de la communauté internationale ne semble emprunter cette voie. Plus qu'une langue de bois diplomatique, des actes, comme la suspension de la coopération militaire, permettraient de se désolidariser clairement de la dérive de ce régime.

Emma Cailleau

## ÉLECTION EN CÔTE D'IVOIRE

## « ON DÉCÈLE L'HYPOCRISIE PLUS QUE L'AVEUGLEMENT »

Un scrutin présidentiel sous tension a eu lieu le 30 octobre en Côte d'Ivoire, dix ans après l'épilogue électoral d'une crise de 8 ans dans laquelle la France avait joué un rôle central, qui s'était soldée par l'installation au pouvoir d'Alassane Ouattara. Entretien avec David Mauger, co-auteur de *Un pompier pyromane - L'ingérence française en Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara* (Agone/Survie, 2018).

**Billets : En Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara vient d'être officiellement élu pour la troisième fois, mais cette élection est contestée. Pourquoi ?**

**David Mauger :** Effectivement, la Cour constitutionnelle vient de valider très rapidement, après la publication des résultats de la Commission électorale indépendante, avec des chiffres de l'ordre de 94% en faveur de Ouattara. Si on est arrivé à de tels chiffres, c'est parce que cette élection était en amont très contestée, depuis le mois de juillet. La Constitution ivoirienne votée en 2016, comme la précédente, empêchait, normalement, Alassane Ouattara de se présenter à cette élection, parce qu'elle stipule qu'un président ne peut être réélu qu'une seule fois. Alassane Ouattara est président depuis 2011, il a été réélu en 2015, donc là, il s'agit bien d'un troisième mandat.

**Lui dit que le changement de constitution marque une remise à zéro des compteurs.**

C'est fortement contesté, d'autant plus qu'en 2016, dans les explications qui ont été données aux Ivoiriens concernant les différents articles de la nouvelle Constitution, on assurait qu' Alassane Ouattara ne pourrait pas se présenter une troisième fois. Le discours entre 2016 et 2020 a complètement changé au niveau du pouvoir ivoirien. La manière dont Alassane Ouattara présente lui-même sa candidature, parlant de « sacrifice pour le pays », assurant que lui-même « ne souhaitait pas se présenter », paraît en décalage avec la réalité des actes qu'il pose. On a plutôt l'impression d'une dérive dictatoriale que d'un véritable sens politique de la part d'Alassane Ouattara.

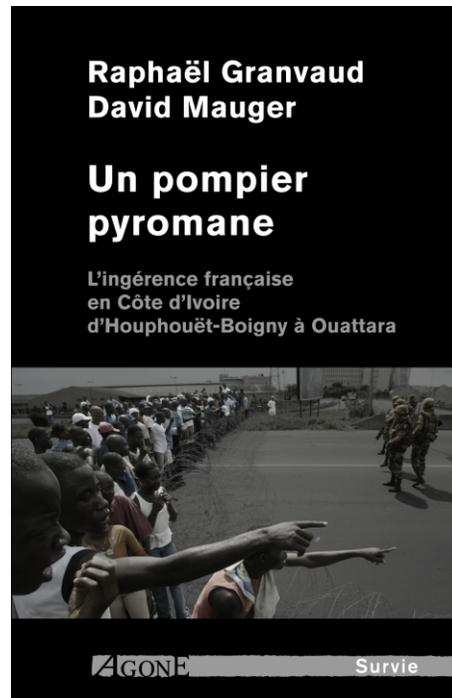
**Ouattara est au pouvoir depuis 2011, mais avant cela quel est son parcours ?**

À l'origine, Alassane Ouattara est un économiste qui a travaillé à la BCEAO, la Banque ouest-africaine qui gère le Franc CFA. Il a tra-

vailé aussi au FMI, où il a été le directeur Afrique, et il est entré dans la politique ivoirienne car en 1990 Houphouët-Boigny [président depuis l'indépendance, NDLR] en a fait son Premier ministre. Et pendant les trois dernières années du règne d'Houphouët-Boigny, c'est Alassane Ouattara qui appliquait les plans d'ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales à la Côte d'Ivoire. Ainsi, il a privatisé des pans entiers de l'économie ivoirienne, bien souvent au bénéfice de grands groupes français. C'est quelqu'un qui était très proche du gouvernement Balladur, qui était en place à l'époque en France. Ensuite, entre 1993 et 1999, la Côte d'Ivoire a été en proie à une crise politique qui a dégénéré en coup d'État en 1999 et surtout, à partir de 2002, en une rébellion armée où l'un des principaux enjeux était autour de la légitimité d'Alassane Ouattara et qui finalement s'est soldée par son arrivée au pouvoir grâce à l'action conjuguée de cette rébellion et de la France. Donc on peut dire que la France a une responsabilité toute particulière dans l'évolution des événements en Côte d'Ivoire.

**Justement, comment s'est passée cette élection ?**

Il y avait 44 candidats qui ont déposé leur dossier au Conseil constitutionnel. Sur ces 44 candidats, 40 ont été écartés, et finalement il n'y a eu que 4 candidats, à savoir Alassane Ouattara, le président sortant ; Henri Konan Bédié, qui est un ancien président qui a exercé entre 1993 et 1999 ; Pascal Affi N'Guessan, qui est le leader d'une des branches du Front Populaire Ivoirien, dont le principal leader Laurent Gbagbo. Ce dernier n'a pas pu se présenter, même après avoir été acquitté des charges très lourdes qui pesaient contre lui devant la Cour Pénale Internationale. Il n'a pas pu rentrer en Côte d'Ivoire et sa candidature a été refusée. Et enfin, il y a un dissident du parti de Bédié, Kouadio Konan Bertin qui s'est aussi présen-



La France n'a jamais été un arbitre impartial ni désintéressé en Côte d'Ivoire. Ce livre, publié en 2018 dans la collection des Dossiers noirs, participe à documenter le rôle des pouvoirs politiques successifs et de l'armée française dans la crise qui, depuis deux décennies, déchire ce pays jadis vitrine du pré carré français.

té et c'est le seul qui a accepté de jouer le jeu de cette élection inconstitutionnelle. Il a récolté de l'ordre de 2% des suffrages.

Donc l'opposition dans son immense majorité avait appelé les Ivoiriens à se mobiliser, dénonçant le troisième mandat inconstitutionnel d'Alassane Ouattara et demandant aux Ivoiriens de descendre dans la rue et de faire en sorte que le scrutin ne puisse pas se tenir. Il y a eu beaucoup d'actions dans ce sens depuis le mois d'août, en fait même avant l'appel de l'opposition, notamment de la part de la société civile. L'une des leaders de cette société civile, Pulchérie Gbalet est emprisonnée depuis la mi-août.

De la part du gouvernement, il y a eu une interdiction de manifester qui perdure encore aujourd'hui. Et au mois de septembre, ce sont les partis qui ont pris le relais de ces contestations-là. Le bilan officiel, sans doute sous-estimé, est de 85 morts,

plus de 500 blessés et 200 arrestations, dont certains leaders de l'opposition. Le jour même des élections, on sait qu'il y a eu 20 morts. Donc la Côte d'Ivoire est dans une situation terrible. On peut ajouter, si on va un peu plus dans le détail, qu'une bonne partie de ces morts sont recensés dans le fief d'Henri Konan Bédié, l'ancien président, mais l'ouest de la Côte d'Ivoire est visiblement aussi très touché, même si on a moins d'informations, puisque le HCR nous dit que 8000 Ivoiriens ont franchi la frontière pour se réfugier essentiellement au Libéria. Donc on retrouve des signaux indicateurs de ce qu'il s'était passé au moment des élections de 2010 et s'en étaient suivis trois mois de crise post-électorale. Je pense qu'aucun Ivoirien ne veut revivre des épisodes comme ça.

On peut se poser une question : dans quelle mesure Alassane Ouattara est-il capable d'assurer la stabilité du pays ? Puisque l'argument très souvent avancé par la France est de dire : « Ce qui nous importe, c'est la stabilité du pays, ainsi que la démocratie ». Si on juge à l'aune de ces deux critères ce qu'il se passe en Côte d'Ivoire, on se souvient qu'en 1999, Alassane Ouattara alors opposant et dont la candidature était contestée à la présidentielle, avait dit : « Je rendrai ce pays ingouvernable ». C'est quelque chose qui lui a été régulièrement reproché, mais je me demande si aujourd'hui, s'il se maintient au pouvoir, la Côte d'Ivoire n'est pas plus ingouvernable que jamais.

Par ailleurs, c'est au nom de la démocratie que la France était intervenue militairement, avec ses blindés et ses hélicoptères, pour que l'élection contestée de 2010 se soldât par l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara. Le bilan au bout de 10 ans est assez catastrophique de ce point de vue là. C'est là que la France a vraiment une responsabilité toute particulière et lorsqu'on entend les déclarations du ministre des Affaires étrangères, Le Drian, on décèle l'hypocrisie plus que l'aveuglement, sur ce qu'il se passe en Côte d'Ivoire. Ça rappelle plutôt les mots de l'éditorialiste Christophe Barbier qui, en 2011, expliquait qu'après le moment douloureux et coûteux de l'intervention militaire, viendrait le moment où la France obtiendrait des retours sur investissements. Donc depuis 10 ans, la France engrange les dividendes de son action militaire en Côte d'Ivoire et visiblement, elle ne compte pas bouger de cette ligne là, quoiqu'il en coûte pour la démocratie ivoirienne.

**Sur les réseaux sociaux, Emmanuel Macron, en mars 2020, avait salué la décision d'Alassane Ouattara de ne pas se présenter à sa succession, mais ce der-**

**nier a changé d'avis en juillet après la mort de son dauphin politique. Depuis, quelles ont été les prises de position en France en amont du scrutin ?**

On doit peut-être rappeler qu'il y a un an, Macron s'était déplacé en Côte d'Ivoire avec à la clé notamment, pour les groupes Bouygues, Alstom, SNCF le contrat du métro d'Abidjan d'1,36 milliard d'euros.

Parallèlement, il y avait eu aussi une déclaration conjointe de Ouattara et Macron pour faire évoluer le système du FCFA. Donc il semblait y avoir une lune de miel entre le jeune président français et Alassane Ouattara, basée sur ces fameux dividendes au niveau économique, mais aussi au niveau politique puisqu'on sait que la position française est quand même mise à mal par la dégradation de sa légitimité et de sa situation en Afrique de l'Ouest sur le plan militaire et dans la zone franc sur le plan monétaire. Et Alassane Ouattara prend systématiquement position en faveur du gouvernement français.

Emmanuel Macron était donc plutôt heureux de pouvoir dire qu'Alassane Ouattara était raisonnable et allait passer la main à quelqu'un de plus jeune de son propre parti. Ça allait dans le sens de l'Histoire puisque la France est intervenue justement soi-disant pour faire valoir la démocratie en Côte d'Ivoire en 2011. Ce récit a été brisé après le décès du dauphin qu'Alassane Ouattara avait choisi et depuis lors, l'Élysée restait silencieux. Alassane Ouattara avait arraché, début septembre, un déjeuner à l'Élysée, dont assez curieusement, aucun média français n'avait les images, c'est seulement sur les médias ivoiriens que les images ont été diffusées. L'histoire vient de se répéter car c'est avec 4 jours de retard que l'AFP a confirmé les félicitations de Macron à Ouattara pour sa « réélection », une information qui circulait déjà à Abidjan. Donc visiblement, Macron a un ami en la personne d'Alassane Ouattara, mais il n'assume plus cette amitié devant les Français.

**Et du côté du Quai d'Orsay et de Jean-Yves Le Drian ?**

Il se retrouve au front lorsqu'il est face aux questions du député Jean-Paul Lecoq, qui inlassablement remet sur le tapis la question de l'attitude de la France à l'égard de la Côte d'Ivoire. La position officielle de la France, on ne l'entend que par la voix du Quai d'Orsay, ce qui est relativement logique, mais d'habitude, on est habitué à avoir au niveau de l'Élysée un signal plus assumé. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui me fait parler d'hypocrisie.

**En termes de perspectives, Alassane Ouattara semble à ce stade réussir son coup de force malgré la mobilisation, avec une répression féroce. Y a-t-il un risque que l'armée française intervienne ?**

La mobilisation est importante, mais plus dans l'intérieur du pays qu'à Abidjan. Il faut voir que dans l'esprit des Ivoiriens on a le souvenir de ce qu'il s'est passé en 2004. On est à une date anniversaire de cet épisode très douloureux au cours duquel l'armée française a tiré sur des manifestants ivoiriens qui demandaient son départ. Et ça s'est soldé officiellement par une soixantaine de morts ivoiriens et la mémoire de ce massacre explique en partie la crainte de certains Ivoiriens de descendre dans la rue.

De son côté, l'armée française est toujours présente à côté de l'aéroport avec environ un millier d'hommes. Pour les mêmes raisons, l'armée française aurait toutes les difficultés à se déployer en Côte d'Ivoire si les événements dégénéraient véritablement. Elle a un rôle de protection des expatriés français, notamment, et elle a aussi un rôle d'assurance-vie pour un pouvoir qui est très favorable aux intérêts tricolores. Mais depuis 2004, elle n'a plus les coudées franches, parce qu'on sait que dans la jeunesse ivoirienne est gravé ce souvenir d'une armée d'essence coloniale, qui tire sur les Ivoiriens.

Pour autant le pouvoir d'Alassane Ouattara est très contesté ; et reste en suspens la question du retour de Laurent Gbagbo. Alors que la procédure d'appel que souhaite mener la procureure de la Cour Pénale Internationale à son encontre s'est complètement enlisée, peut-être pour des raisons politiques qui vont se débloquent après cette élection, Laurent Gbagbo devrait pouvoir rentrer dans son pays, ce qui n'était pas le cas jusque-là, puisque le gouvernement ivoirien refusait de lui donner un passeport. On a vu au moment de son acquittement beaucoup d'Ivoiriens fêter la nouvelle. Gbagbo a encore une capacité de mobilisation très importante. Pour autant, ses déclarations jusque-là ont consisté à soutenir le mouvement de l'opposition contre le déroulement de l'élection, mais en privilégiant la piste d'un dialogue entre le pouvoir et l'opposition. Il détient sans doute l'une des cartes pouvant faire évoluer la situation en Côte d'Ivoire.

L'opposition demande que les personnes arrêtées soient libérées. Il faut aussi que la frange de la société civile qui a le courage de faire entendre sa voix soit libérée, écoutée et soutenue.

*Propos recueillis par Thomas Noirot*

# IMPUNITÉ QUAND LA FRANCE RETARDE LA JUSTICE BURKINABÈ

Dans les affaires concernant l'assassinat de Thomas Sankara en 1987 et celui du journaliste burkinabè Norbert Zongo en 1998, certaines clés se trouvent en France mais peinent à trouver leur chemin jusqu'au Burkina...

**A**près son élection, Emmanuel Macron avait décidé que son premier voyage en Afrique l'emmènerait au Burkina Faso. Officiellement il voulait signifier sa rupture avec les politiques africaines de la France en se rendant dans un pays où le peuple avait chassé son dictateur Blaise Compaoré, le successeur d'Houphouët-Boigny comme leader françafricain en Afrique de l'Ouest, région qu'il avait par ailleurs largement contribué à déstabiliser. Rappelons que la France s'était alors illustrée en organisant l'extradition du dictateur déchu vers la Côte d'Ivoire par les troupes du commandement des opérations spéciales (COS) stationnées à quelques kilomètres de Ouagadougou (la capitale du Burkina-Faso).

## Affaires franco-burkinabè

En amont de ce voyage officiel, prévu en novembre 2017, le président français avait envoyé au Burkina plusieurs membres de son « Conseil présidentiel pour l'Afrique »<sup>1</sup> rencontrer des leaders de la société civile afin de « tâter le terrain ». Emmanuel Macron savait donc à quoi s'en tenir. Il était attendu sur l'affaire Thomas Sankara mais aussi sur l'extradition de François Compaoré, petit frère de Blaise Compaoré surnommé « le petit président », mis en examen dans l'affaire de l'assassinat du journaliste burkinabè Norbert Zongo en décembre 1998, et actuellement sous contrôle judiciaire en France.

Sur l'extradition de François Compaoré, Emmanuel Macron a déclaré le 28 novembre 2017 devant un amphithéâtre d'étudiants à Ouagadougou, répondant à une question : « La justice française est en train de l'instruire et je ne doute pas qu'elle rendra sa décision et qu'elle sera favorable. Dans le cadre de la séparation des pouvoirs, le gouvernement et la présidence de la République feront tout pour accompagner cette décision et manifester l'exemplarité de la coopération entre la France et le Burkina sur ce sujet. » (*Le Monde*, 4/12/2017).<sup>2</sup> Une déclaration sur laquelle les défenseurs de François Compaoré

ont tenté de s'appuyer pour crier à la subordination de la justice. Quoiqu'il en soit, après de multiples renvois, la justice a validé la décision d'extradition et le décret pour ce faire a été signé le 21 février 2020, mais François Compaoré n'est toujours pas extradé à ce jour ! En fait ses avocats ont lancé un recours auprès du Conseil d'État.

L'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara et de douze personnes le 15 octobre 1987 n'avait jamais vraiment pu commencer durant le régime de Blaise Compaoré. Mais en 2015, quelques mois après l'insurrection d'octobre 2014 qui a fait chuter la dictature, un juge d'instruction est nommé pour reprendre l'enquête, répondant ainsi à une des exigences des insurgés. Et en octobre 2016, ce dernier demande l'ouverture d'une commission rogatoire et la levée du secret défense sur les archives françaises, une demande que Survie avait relayé via une pétition lancée par le Réseau international Justice pour Sankara, justice pour l'Afrique dont est membre l'association.

## Les archives se font attendre

Ainsi, il y a 3 ans déjà, le 28 novembre 2017, lors de sa rencontre avec les étudiants burkinabè, le Président Emmanuel Macron avait promis l'ouverture des archives en ces termes : « J'ai pris la décision que tous les documents produits par des administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat, qui ne soient pas disponibles et qui soient couverts par le secret-défense national, soient déclassifiés pour être consultés en réponse aux demandes de la justice burkinabè ». Deux lots de documents ont déjà été envoyés au Burkina. Mais en février 2020, Maître Bénédicte Sankara, avocat des familles, déclarait dans une interview du quotidien burkinabè *Le pays* qu'un troisième lot était attendu.

Aujourd'hui, le fameux troisième lot n'a toujours pas été transmis à la justice burkinabè.

Pourtant le juge burkinabè a finalement rendu son ordonnance de renvoi devant la

Chambre de contrôle du Tribunal militaire de Ouagadougou. C'est-à-dire qu'il a transmis le dossier à ce Tribunal, qui doit vérifier la validité de la procédure. C'est la dernière étape avant la préparation d'un procès qui devrait se tenir très probablement le premier semestre 2021.

Nous avons appris courant octobre que le juge d'instruction avait procédé à une disjonction judiciaire ce qui signifie qu'il a séparé le dossier sur ce qui s'est passé au Burkina du dossier concernant l'existence d'un complot international. Plus précisément cela signifie que s'il a clos le premier dossier, considérant son enquête terminée, il n'en est rien sur l'aspect international pour lequel l'enquête continue au moins jusqu'à l'envoi de ce troisième lot.

Dès octobre 2016, le juge d'instruction avait déjà interrogé près d'une centaine de personnes, c'est dire s'il ne perdait pas de temps. Pourtant certaines associations de la société civile se plaignent de la lenteur de la justice sur l'affaire Sankara : il semble cette lenteur soit imputable à la France pour faire parvenir les documents déclassifiés. Lenteurs administratives, surcharges des archivistes, mauvaise volonté politique, difficile de se prononcer. Mais compte tenu des blocages de plus en plus nombreux concernant l'accès aux archives historiques, ce qui a entraîné une véritable fronde des associations d'archivistes et d'historiens<sup>3</sup>, l'hypothèse d'une intervention venant des milieux politiques et militaires est plutôt à privilégier.

De son côté le réseau international Justice pour Sankara justice pour l'Afrique a publié un communiqué protestant contre le retard dans la livraison des archives et exigeant qu'elle intervienne rapidement<sup>3</sup>. Des contacts ont été pris avec certains députés pour qu'ils interviennent. Seul le député Jean-Paul Lecoq, du parti communiste, a répondu favorablement, alors que le réseau Justice pour Sankara attend toujours les autres réponses.

Bruno Jaffré

<sup>1</sup> Créé par Emmanuel Macron en août 2017 pour donner un « nouveau visage de la relation entre la France et l'Afrique », il est composé de 10 personnes « issues de la société civile, originaires de France et d'Afrique ». Toutes ont un lien étroit

avec la France, et 6 d'entre elles viennent du secteur privé.

<sup>2</sup> « Accès aux archives classifiées "secret-défense". Un collectif d'associations et de personnalités saisissent le Conseil d'État », communiqué de presse collectif, 24 septembre 2020,

<sup>3</sup> « Affaire Sankara : Ça avance au Burkina, ça traîne en France.. », communiqué du Réseau international justice pour Sankara, justice pour l'Afrique, 19 octobre 2020.

## PILLAGE

## TOTAL : LE CAUCHEMAR CONTINUE

Alors que l'audience à la Cour d'appel de Versailles dans le cadre de l'affaire qui oppose un collectif d'ONG françaises et ougandaises à Total pour ses activités en Ouganda et en Tanzanie a eu lieu fin octobre, la contestation s'amplifie de par le monde contre le mégaprojet pétrolier porté par la major française. Pourtant Total le poursuit à marche forcée tout en violant les droits d'environ cent mille personnes et en risquant de provoquer un désastre irréversible pour l'environnement et le climat.

**E**n juin puis octobre 2019, six organisations françaises (les Amis de la Terre et Survie) et ougandaises (Navoda, CRED, AFIEGO et NAPE) ont mis en demeure puis assigné Total en justice pour ses activités en Ouganda et en Tanzanie (cf. *Billets* n° 288, juillet-août 2019). L'entreprise prévoit de forer plus de 400 puits, autour et à l'intérieur même du plus vieux et grand parc national d'Ouganda, celui des Murchison Falls (projet Tilenga), et d'y construire le plus grand oléoduc chauffé au monde afin d'exporter le pétrole jusque sur les côtes de l'océan Indien (l'EACOP).

### Désastre écologique et climatique

Dans un rapport de décembre 2019 concernant Tilenga, le groupe de consultants E-Tech, spécialisé dans les impacts environnementaux des industries extractives, décrit le choix de la méthode d'extraction du pétrole au sein du parc comme « *une approche de coût minimal, impact maximal sur la surface* » et explique que l'aire protégée « *serait altérée de manière irréversible* » par le projet pétrolier.

Le constat d'E-Tech dans un autre rapport sur l'EACOP (juin 2019) est également alarmant : « *des fuites de pétrole vont avoir lieu au long de la durée de vie du projet* ». L'entreprise française n'en semble pas très préoccupée : aucun plan d'intervention en cas de fuites n'a encore été rendu public...

L'oléoduc menacera ainsi l'accès à l'eau et à la nourriture de millions de personnes dans la région. Il traversera des forêts, des zones humides et des mangroves, participant à la déforestation, à la destruction de la biodiversité et des moyens de subsistance des communautés locales (voir carte ci-contre). Concernant l'impact sur le réchauffement climatique, le pétrole qui sera transporté, puis brûlé, équivaut à 34,3 millions de tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> par an entre 2025

et 2029, bien plus que les émissions cumulées de l'Ouganda et de la Tanzanie...

### Toujours plus de victimes

Ce qui s'est produit lors du premier « *plan d'action* » du projet Tilenga ne fait que se prolonger et s'étendre. Avec le lancement des processus d'expropriation pour les 5 autres « *plans d'action* » de Tilenga et ceux de l'EACOP, plusieurs dizaines de milliers de personnes sont désormais affectées par les activités de Total et subissent de nombreuses violations de leurs droits. Cela est largement documenté tant par le dernier rapport de Survie et des Amis de la Terre France<sup>1</sup>, que par deux autres recherches coordonnées par Oxfam America<sup>2</sup> et par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)<sup>3</sup> publiées en septembre.

Ces études montrent que les communautés affectées, en majorité constituées de paysans, se voient interdire de disposer librement de leur terre par le groupe Total ou par ses sous-traitants. Selon les régions et les périodes, les familles sont soit totalement bloquées pour utiliser leur terre, soit limitées à ne cultiver que des plantations saisonnières qui poussent en moins de trois mois... ou pas, ou très mal, n'étant pas toujours adaptées à l'environnement local.

Ces interdictions de jouir librement de leur terre provoquent, d'après de nombreux témoignages, de graves pénuries alimentaires et des situations de famine. Des familles de plus en plus nombreuses se voient contraintes de déscolariser leurs enfants, faute de pouvoir continuer à payer les frais de scolarité. Une détérioration des habitats, comme de l'état de santé des personnes, est aussi largement documentée.

Des pressions pour forcer les familles à signer des « *accords volontaires* » d'expulsion continuent d'être rapportées. De nombreuses personnes témoignent, tant en Ouganda qu'en Tanzanie, que les formulaires

à signer étaient incompréhensibles pour elles, car non traduits en langue locale, ou encore que des informations importantes manquaient, telles que le montant de leur compensation. Ces montants restent d'ailleurs toujours inconnus pour la plupart des victimes, tout comme la date à laquelle elles les toucheront.

### Opposants muselés

De nombreux militants d'ONG, journalistes, avocats et leaders locaux tentent d'alerter sur les conséquences du projet pétrolier. Mais ils sont, d'après les témoignages, régulièrement arrêtés, harcelés, intimidés et attaqués en représailles, tant par les équipes de Total (ou de ses sous-traitants) que par les forces de sécurité de la dictature militaire ougandaise. Des arrestations dites « *préventives* », d'après les termes de la police, ont aussi eu lieu.

Les représailles subies par le leader communautaire Jealousy Mugisha, et l'agriculteur Fred Mwesigwa, tous deux venus témoigner en France à l'occasion de l'audience de décembre 2019 (cf. *Billets* n° 294, février 2020), se poursuivent : ils ont encore dû se cacher à la suite de nouvelles menaces à l'approche de l'audience en appel du 28 octobre dernier. Cette situation est suffisamment sérieuse pour que quatre Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies aient interpellé, dans de longs courriers datés du 20 avril 2020, Total, le gouvernement français et le gouvernement ougandais sur les pressions et intimidations dont ils ont fait l'objet : « *Nous craignons en outre que le harcèlement dont ils font l'objet n'empêche d'autres personnes ougandaises touchées par le projet pétrolier de Total Uganda d'exercer leurs droits à la liberté d'opinion et d'expression* ».

Les ONG ougandaises impliquées dans la procédure contre Total en France subissent de nombreuses intimidations et violations

<sup>1</sup>Amis de la Terre, Survie « Un cauchemar nommé Total – Une multiplication alarmante des violations des droits humains en Ouganda et Tanzanie », Octobre 2020.

<sup>2</sup> Oxfam America, Global Rights Alert (GRA), Civic

Response on Environment and Development (CRED) et Northern Coalition on Extractives and Environment (NCEE), « Empty Promises Down the Line ? A Human Rights Impact Assessment of the East African Crude Oil

Pipeline », septembre 2020

<sup>3</sup>FIDH et Foundation for Human Rights Initiative (FHRI), « New Oil, Same Business? At a Crossroads to Avert Catastrophe in Uganda », septembre 2020

pour tenter de paralyser leur travail. Les bureaux de l'ONG AFIEGO ont été cambriolés, et son directeur explique que la police et le gouvernement essaient de les empêcher d'aller voir les communautés affectées. L'ONG CRED a subi les mêmes types de blocage pour rencontrer les populations dans la zone pétrolière. Enfin, Maxwell Atuhura, salarié de l'ONG NAVODA, est souvent menacé d'arrestation et doit se cacher.

Ces intimidations et violations sont perpétrées par les forces de sécurité du gouvernement, au vu et au su de Total, dont les équipes ainsi que celles de ses sous-traitants continuent de se déplacer régulièrement avec elles. La multinationale prévoit même de conclure un accord avec les autorités ougandaises concernant le déploiement de la police pétrolière, dont les termes resteront confidentiels.

## Exploitation fiscalement optimisée

Total a renforcé son implication dans l'exploitation pétrolière ougandaise en 2020, confirmant l'importance de ces projets pour l'entreprise et s'imposant comme un acteur incontournable face au gouvernement. Fin avril 2020, après un long bras de fer fiscal avec le gouvernement ougandais qui avait mené Total à suspendre ses activités, la major française annonce avoir racheté l'ensemble des parts de la multinationale britannique Tullow Oil, ce qui lui permet de devenir l'actionnaire principal avec 66,66 % des projets Tilenga et EACOP. Elle le devient aussi pour le projet d'exploitation Kingfisher, même s'il reste opéré par l'entreprise chinoise CNOOC, cette dernière possédant 33,33 % des parts dans tous ces projets. Tilenga vise à extraire environ 200 000 barils de pétrole par jour, tandis que Kingfisher en vise 40 000.

L'acquisition des parts de la junior britannique a été conclue pour la somme de 575 millions de dollars américains<sup>4</sup>, montant très inférieur à ce qui était en négociation depuis 2017. En effet un premier projet de rachat portait seulement sur les deux tiers des actions détenues par Tullow sur l'ensemble des blocs pour une somme de 900 millions de dollars. Cet accord avait été annulé le 29 août 2019 suite au refus des deux compagnies pétrolières de payer une taxe sur les plus-values d'un montant de 167 millions de dollars<sup>5</sup>. Début 2020, un accord de principe a finalement été trouvé entre Total et les autorités fiscales ougandaises concernant cet impôt, dont le montant ne s'élève-

rait plus qu'à 14,6 millions de dollars.

D'après l'administration fiscale ougandaise, le pays a déjà perdu « plus de 3 milliards de dollars en incitations et exonérations fiscales au profit des multinationales sur une période de 6 ans »<sup>6</sup>. De plus, les filiales de Total présentes en Ouganda étant domiciliées aux Pays-Bas, un paradis fiscal, le groupe français pourra encore réduire ses impôts et taxes de plusieurs centaines de millions d'euros (cf. *Billets* n° 301, octobre 2020).

projet Tilenga (cf. *Billets* n° 288, juillet-août 2019), de nombreuses autres organisations de par le monde dénoncent aujourd'hui les activités de l'entreprise française et leurs conséquences. C'est ainsi que des manifestations publiques ont été organisées jusque devant le siège de la Standard Bank en Afrique du Sud – qui cofinance le projet EACOP –, ou encore qu'une pétition sur le site d'Avaa a recueilli plus d'un million de signatures, demandant au PDG de Total d'annuler d'urgence la construction de l'EACOP et de cesser le projet Tilenga.

Malgré tout, la multinationale estime que



Projet EACOP : principaux écosystèmes menacés (CC Zelda Mauger / Amis de la Terre - Survie)

## Total à marche forcée

Le 11 septembre 2020, Patrick Pouyanné, PDG de Total, s'est rendu en Ouganda pour signer avec le gouvernement ougandais l'accord de gouvernement hôte qui encadre le projet EACOP. Le 26 octobre, Total signait celui avec la Tanzanie, seulement 2 jours avant l'élection présidentielle qui a vu John Magufu-li être « réélu ». Ses dérives autoritaires ne laissent aucunement présager d'une alternance par les urnes.

Alors que Total continue son projet à marche forcée, les mouvements contre les projets Tilenga et EACOP s'amplifient. En plus de l'action en justice en France et de celle lancée en mai 2019 par l'ONG AFIEGO devant la Haute Cour de justice ougandaise concernant l'étude d'impact environnemental et social du

« les conditions sont en place pour l'accélération des activités du projet et, en particulier [qu'elle va] reprendre les acquisitions de terres en Ouganda tout en respectant les meilleurs standards de droits humains » (AP News, 13/09/2020). L'entreprise s'est quand même sentie obligée de lancer une vaste campagne sur les « bénéfices » qu'apporterait la production de pétrole à l'Ouganda, soutenue activement par la France via son ambassadeur à Kampala. Si c'est en contradiction avec le discours officiel de la France en faveur des droits humains et de l'écologie, c'est à l'inverse en total accord avec ses pratiques depuis toujours sur le continent africain et dans le monde.

Thomas Bart

<sup>4</sup>Des paiements additionnels pourront être payés à Tullow selon l'évolution de la production et du prix du Brent.

<sup>5</sup>Oxfam France, « L'argent du pétrole - Le jeu trouble

des Pays-Bas en Ouganda : lumière sur une convention fiscale qui prive le pays d'une juste part de ses revenus pétroliers », octobre 2020, p. 19

<sup>6</sup>Ibid. p. 2

# ROMAN UNE RENCONTRE À LA VIE, À LA MORT

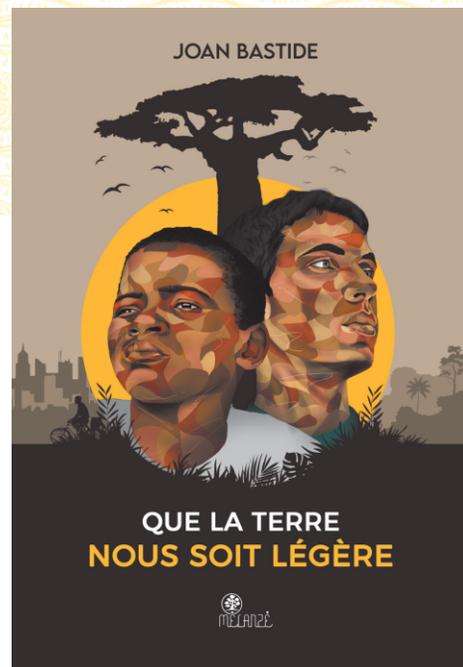
**C**e roman imposant et foisonnant captive le lecteur et le tient en haleine sans faiblir au long de ses 600 pages. Le récit expose les destins parallèles d'un jeune Européen, employé d'ONG de développement, et d'un adolescent africain, depuis leur rencontre initiale jusqu'à leurs retrouvailles finales, après les mille péripéties de leurs parcours séparés. La toile de fond est l'Afrique sahélienne, avec ses misères sociales et ses tyrannies politiques, confrontée à l'interventionnisme de l'aide occidentale, entre bonne volonté et cynisme.

Le sujet, ambitieux, est traité d'une part sur le mode épique, avec des héros surhumains, qui traversent des épreuves terrifiantes dont ils triomphent, face à des ennemis monstrueux. Le merveilleux est présent dans la magie du don vocal du héros africain, Alioun, qui produit des miracles. Les aventures se succèdent dans un parcours semé d'embûches, mais aussi d'heureuses rencontres, vers un but quasi hors d'atteinte, fixé au départ sous le signe du surnaturel.

Le parcours d'Antoine, le jeune humanitaire, porte plutôt la marque du romanesque : trajet idéal, dans un monde privilégié, héros beaux, intelligents, fortunés, dans l'environnement luxueux de la classe dirigeante. Le film serait presque parfait si, derrière cette apparence idyllique, ne se fomentait de noirs desseins sur fond de mensonges et de corruption. Le dénouement tragique vient brutalement faire exploser l'imposture.

Une fois le livre fermé les réflexions suscitées par cette fable contemporaine se poursuivent. Transcendée par les artifices littéraires, c'est bien la réalité d'un monde injuste et cruel, de bruit et de fureur, qui est décrite. La conclusion apaisée, autour de l'évocation d'une vie simple, honnête, laborieuse et harmonieuse, dans une nature préservée et nourricière, nous renvoie à la quête éternelle du paradis perdu. Autant de questions qui taraudent plus que jamais notre époque.

Odile Tobner



Joan Bastide, *Que la terre nous soit légère* ; Ed Mélanzé, 592 p., 14,90 euros  
<https://melanze.world/>

## Cameroun : la guerre, depuis trois ans

En octobre 2017, après des mois de répression de mobilisations alors pacifiques contre la « marginalisation » linguistique, juridique et éducative des anglophones du Ca-

meroun, un mouvement populaire du Nord-Ouest et du Sud-Ouest déclarait unilatéralement l'indépendance de ces deux régions. Depuis, la guerre a ravagé ces régions,

les forces spéciales du régime Biya multipliant les exactions et brûlant des dizaines de villages (cf. *Billets* n°290, octobre 2019). Une guerre oubliée, depuis déjà trois ans.

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles militant-e-s au sein de *Survie*, une association créée en 1984, et analyse la Françafrique depuis sa création en 1993.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

### TARIFS

France : 25 €  
Petits budgets : 20 €  
Étranger et Outre-mer : 30 €